

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2859

présenté par
M. Didier Martin

ARTICLE 1ER BIS

À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« la stratégie décennale des soins d’accompagnement »,

les mots :

« cette stratégie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.